

LE MOT DU MAIRE :

En premier lieu, je remercie l'ensemble des personnes qui se sont déplacées le 15 mars lors des élections communales. Sur 151 inscrits 94 électeurs sont venus voter, soit 62.25 % de participation (*petite fierté : la meilleure participation des communes de la CCMP, ayant présenté une seule liste*). Vous avez à cette occasion renouvelé votre confiance à cette nouvelle équipe municipale paritaire et je vous en remercie. Je remercie également les élus qui ne se sont pas représentés pour tout le travail accompli au cours du précédent mandat. En pages intérieures vous ferez connaissance des élus et des commissions communales auxquelles ils prennent part.

Ce nouveau mandat est marqué aussi par un changement important : notre secrétaire de mairie, en poste depuis 2007, a fait valoir ses droits à la retraite. Une retraite bien méritée, bonne retraite donc à Catherine et bienvenue à Sonia qui la remplacera officiellement dès ce mois de juillet. Et je souhaite à Sonia de trouver à Thélis - La - Combe un environnement de travail qui lui convient.

Notre prestataire Mr Simon Martel qui assurait le déneigement ne souhaite plus, pour des raisons personnelles, continuer cette mission. La commission voirie effectue des démarches pour trouver un autre prestataire.



Vous trouverez en pages intérieures les inquiétudes qui nous ont conduit à ne pas voter la nouvelle Charte du Parc du Pilat Celle-ci engageait la commune pour une période de 15 ans.

Cette décision n'est pas définitive le nouveau conseil municipal aura la possibilité de s'exprimer avant mars 2027. Ou lors du prochain mandat municipal.

L'enquête publique sur la modification du zonage d'assainissement s'est déroulée du 12 mai au 18 juin. Dans les prochains jours nous aurons les conclusions du commissaire enquêteur. Nous pourrions poursuivre, alors les travaux de l'assainissement collectif.

Les travaux pour le container à pouzzolane pourraient débuter cet automne (en face du carrefour du chemin de Savary et de la route du Riotet).

Le nouveau conseil municipal



6 hommes et 5 femmes composent cette nouvelle équipe, de gauche à droite:

Mr BERNE Francis, agriculteur, 3 ème adjoint, 47 ans

Mme RICHARD-RIVORY Carole cadre de santé, 2 ème adjointe, 54 ans

Mme CHATELON Delphine, consultante fonctionnelle, 48 ans

Mr ORIOL Thierry, agriculteur, 43 ans

Mr TROUILLER Franck, artisan retraité, 1ér adjoint, 62 ans

Mr VANEL Régis, artisan travaux publics retraité, 67 ans

Mme GRANJON Cécile, conseillère en économie sociale et familiale, 46 ans

Mr ROUCHOUZE Christian, manutentionnaire, 62ans

Mme RICHARD Myriam institutrice, 63 ans

Mme SEAUVE Valérie naturopathe, 27 ans

Mr FANGET Régis, enseignant retraité, maire, 67 ans

Le précédent mandat avait vu la réalisation, entre autres, des 8 citernes d'incendie, ce projet était nécessaire vu l'évolution de notre climat. Nous aurons à faire face à une autre évolution dans les années à venir, la baisse du nombre d'habitants à l'année. Le dernier recensement, en janvier 2026, fait état de 137 habitants permanents, (aujourd'hui c'est 52 résidences secondaires pour 68 résidences principales sur notre commune et nous étions 174 habitants en 2006.) Le nouveau conseil municipal sera amené à réfléchir à des actions pour pérenniser et développer les habitations principales.

Notre population permanente diminue d'année en année, malgré tout nous souhaitons maintenir une équipe municipale, une vie associative, et entretenir nos paysages. La mise en place d'un document d'urbanisme est peut-être nécessaire, l'incitation à la rénovation des logements vacants est aussi une piste de réflexion, la création de logements à usage locatifs peut être une des solutions.

Notre commune est attrayante, nous avons des atouts à défendre, mais soyons vigilants à ne pas devenir une commune à vocation uniquement touristique ou une commune dortoir.

Le soutien à nos agriculteurs est également un sujet important si nous voulons maintenir nos paysages ouverts.

Soyez assurés que malgré une conjoncture économique nationale difficile, nous ferons comme par le passé, le maximum pour garder dans notre petite communauté un bon vivre à Thélis - La - Combe.

Le nouveau conseil municipal

Le Conseil, après en avoir délibéré a établi les diverses commissions communales comme suit :

Commission voirie, bâtiments communaux, cimetière, urbanisme, travaux communaux : Franck Trouiller

Rouchouze Christian, Régis Vanel, Francis Berne, Franck Trouiller, Thierry Oriol, Delphine Chatelon, Fanget Régis

Commission budget, finances, impôts, : Carole Richard- Rivory Fanget Régis

Francis Berne, Carole Richard- Rivory, Cecile Granjon, Fanget Régis

Commission communication, cérémonie, actions sociales, bulletin communal Thélis- Infos : Carole Richard- Rivory

Rouchouze Christian, Carole Richard- Rivory, Cecile Granjon, Myriam Richard, Delphine Chatelon, Valérie Seauve, Fanget Régis

Commission réseau AEP, assainissement collectif et individuel Sictom Francis Berne

Rouchouze Christian, , Régis Vanel, Francis Berne, Franck Trouiller, Thierry Oriol, Myriam Richard, Delphine Chatelon, Fanget Régis

Frelon asiatique (documentation internet)

Abeille



Guêpe



Bourdon



Frelon asiatique



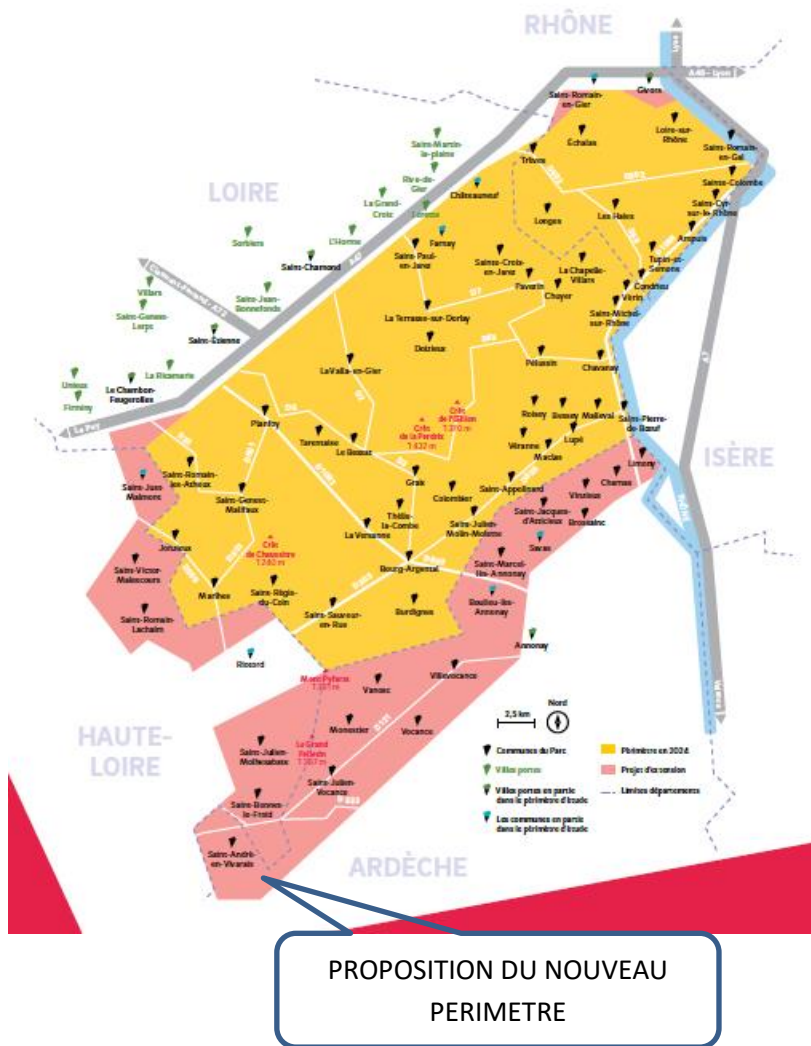
Frelon européen



Nous vous invitons à poursuivre la lutte contre le frelon asiatique, déjà les apiculteurs ont constaté des captures sur la commune. Nous avons l'an dernier posé quelques pièges, cette année nous avons fourni aux apiculteurs du sirop pour alimenter leurs pièges.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie ou auprès de Mr Pierre Courbon notre référent « apiculteur ».

Charte du parc du pilat



Lors d'une séance du conseil municipal, le 17 février 2026, l'ancienne équipe municipale avait voté contre la nouvelle charte du parc du Pilat.

Il nous était proposé de valider un projet de charte qui modifiait les limites du parc en incluant des communes de la Haute-Loire et de l'Ardèche. Nous passions ainsi à 75 communes, le parc s'étendant jusqu'à St Julien Molhesabate ou St André en Vivarais.

Il nous a semblé que cet agrandissement ne correspondait pas aux limites géographiques de ce que nous appelons le Pilat.

Il nous a aussi semblé que cet agrandissement allait inévitablement engendrer des frais de fonctionnement importants qui seraient répercutés sur la cotisation des communes.

D'autant plus que les participations financières de la Région et du Département étaient re-actualisables (en plus ou en moins) alors que la participation des communes était, elle fixe (et donc potentiellement évolutive, même si la participation communale, il faut le reconnaître, n'est actuellement que de 0.60 € / habitant).

De même la répartition des votes au bureau et au conseil syndical est revue. Dans la nouvelle charte les communes d'implantation et les villes portes perdent la majorité qu'elles avaient dans la précédente Charte. Le Département et la Région auraient 50 % des sièges dans la nouvelle charte.

Pour conclure : il est fort possible que l'on nous demande de payer plus et en contrepartie nous aurons moins de poids dans les prises de décision !

Une autre équipe municipale pourra toujours faire le choix inverse avant mars 2027 ou dans 6 ans, d'ici là nous aurons le temps de vérifier (ou non) nos craintes.

Les autres communes se sont exprimées et l'on constate que toutes les communes de la Haute-Loire n'adhèrent pas à cette nouvelle charte et qu'à peine la moitié des communes ardéchoises ont fait le choix de rejoindre le parc du Pilat.

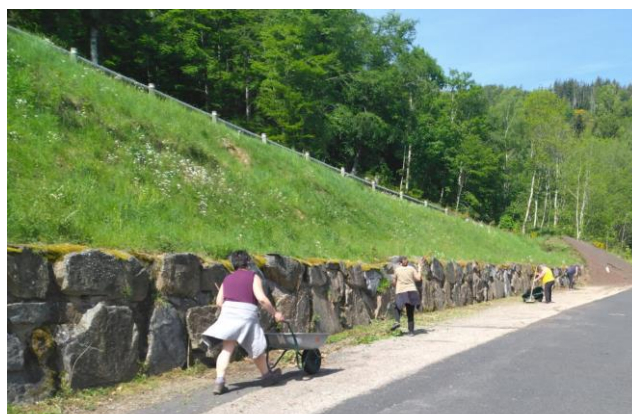
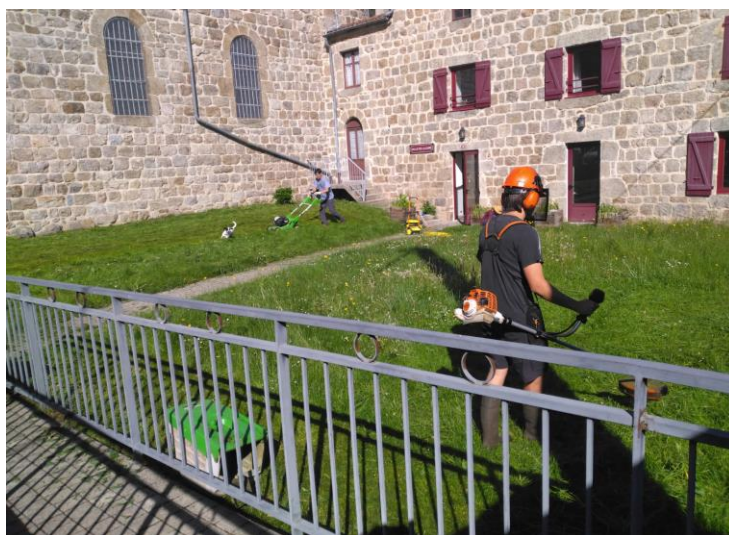
PARC DU PILAT SUITE

Parmi elles, on trouve : Annonay, Brossainc, Le Monestier, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas, Vanosc, Villevocance et Vinzieux .

En revanche, les conseils municipaux de Boulieu-lès-Annonay, Charnas, Limony, Saint-André-en-Vivaraire, Saint-Jacques-d'Atticieux, Saint-Julien-Vocance et Vocance ont dit non à l'intégration au parc.

OPERATION THELIS PROPRE Une matinée conviviale à Thélis-la-Combe

Comme chaque année, ce samedi 9 mai, une vingtaine de bénévoles se sont retrouvés dès 9 h pour une ½ journée de nettoyage des abords de notre village. Merci donc à toutes et à tous pour cette participation, y compris à celle et ceux qui, n'ayant la possibilité être là le 9 mai, sont venus le 8 mai pour tailler la haie de l'ancien jardin de la cure.



En fin de matinée, une visite guidée du lagunage a été organisé pour les personnes intéressées.

Pour clore ce moment, comme chaque année, un repas convivial a été soigneusement préparé par Raymonde Deygas.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée, que ce soit par leur présence, leur énergie ou leur soutien.
A l'année prochaine pour une nouvelle édition du Thélis propre

Une nouvelle filière dans les déchèteries du SICTOM Zoom sur les articles de sport et de loisirs !

ASL = ARTICLES DE
SPORT ET DE LOISIRS

Les ASL sont les équipements utilisés dans le cadre d'une **pratique sportive ou d'un loisir de plein air**.

Plusieurs catégories autorisées :

- Cycle et mobilité avec protections et accessoires.
- Sports nautiques.
- Loisirs extérieurs.
- Musculature, fitness non électriques.
- Sports de balles et raquettes.
- Sports de montagne.

Les objets exclus :

- Les produits conçus pour être exclusivement utilisés par des professionnels.
- Les produits qui relèvent d'autres REP : Textiles, Electroménager, Jeux-Jouets, etc.
- Les armes à feu de chasse ou de tir sportif.
- Les articles dont l'utilisation n'est pas spécifique à une pratique sportive (exemple : lunettes de soleil, le matériel médical et de premier secours), les aliments (nourriture pour poisson, barres protéinées...).

En déchèterie, c'est simple ! 

Pour **les petits articles il y a 2 caisses à votre disposition dans chaque déchèterie** et les **articles volumineux sont à déposer au sol**.

Les ASL sont recyclés ou valorisés en énergie grâce à l'éco-organisme **ECOLOGIC**.



EcoLogic

SICTOM
VELAY PILAT

Du nouveau dans les déchèteries : Collecte des Articles de Sport et de Loisirs.

Il serait dommage que vos Articles de Sport et de Loisirs soient jetés aux encombrants et finissent en enfouissement alors qu'on sait grâce à **ECOLOGIC** que ces articles peuvent avoir une nouvelle vie en étant recyclés ou valorisés en énergie ! 

 Les agents qui travaillent en déchèteries sont là pour vous aider à trier correctement vos objets.

Pour tout savoir sur les **Articles de Sport et de Loisirs**, rendez-vous sur le site internet d'ECOLOGIC : <https://www.ecologic-france.com/>

Brulage des végétaux Rappels (Extraits documents de la préfecture)

[L'arrêté préfectoral DT-24-0100 du 18 mars 2024](#) actualise le cadre réglementaire relatif à l'usage du feu dans le département, en abrogeant et remplaçant les arrêtés du 8 mars 1974 et du 11 juillet 1984. Cette nouvelle réglementation répond à un double objectif : renforcer la prévention des incendies de végétation et prendre en compte les enjeux de qualité de l'air, notamment liés aux pratiques de brûlage à l'air libre.

- Le brûlage à l'air libre des végétaux



Pratique- brûlage DDT42

D'après Santé publique France, la pollution de l'air d'origine anthropique est responsable en France d'une perte d'espérance de vie en moyenne estimée à 9 mois et de 48 000 décès prématurés par an. Le brûlage des déchets verts y participe. Dans le contexte actuel de hausse de la sensibilité des territoires aux feux de forêts, le brûlage à l'air libre de déchets végétaux mal maîtrisé peut dégénérer à de grands incendies de forêt et de végétation.

Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux dans le département de la Loire

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit en tout temps sur l'ensemble du département de la Loire en application des dispositions du Code de l'environnement par [l'arrêté DT-24-0100 du 18 mars 2024](#). L'incinération des déchets professionnels par les entreprises d'espaces verts et paysagistes est également interdite. La destruction de ces déchets végétaux, individuels ou collectifs, à l'aide d'incinérateurs ou de tous autres dispositifs équivalents est également interdite en dehors des installations autorisées au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'interdiction s'applique à la fois aux particuliers, aux collectivités, aux professionnels, aux agriculteurs, aux forestiers et y compris aux paysagistes.

Sont définis comme déchets verts, les végétaux coupés ou sur pieds, quelles que soit leur teneur en humidité.

Dérogations prévues par l'arrêté préfectoral du 18 mars 2024 (seul le préfet peut autoriser une dérogation)

L'arrêté prévoit cinq motifs pouvant faire l'objet d'une dérogation à l'interdiction de brûlage à l'air libre des végétaux. Ces dérogations sont délivrées par le Préfet, sur la base d'instructions réalisées par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Loire. Les motifs dérogatoires sont les suivants :

- raisons sanitaires ;
- lutte contre des espèces exotiques envahissantes (EEE) ;
- élimination d'espèces végétales nuisibles à la santé humaine ;
- application des obligations légales de débroussaillage (OLD), en cas de contraintes particulières d'accessibilité ;
- situations exceptionnelles dûment justifiées.



64^e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie

Dimanche 22 mars 2026 — La commune de Thélis-La-Combe a rendu hommage aux anciens combattants et aux victimes de la guerre d'Algérie, à l'occasion du 64^e anniversaire du cessez-le-feu. La cérémonie s'est tenue en présence d'élus locaux, d'anciens combattants, de représentants associatifs et des habitants.



La cérémonie a réuni des élus des communes environnantes :

- M. Oriol, maire de La Versanne,
- M. Gérard Degraix, premier adjoint représentant le maire de Colombier,
- Me Delphine Malaure, première adjointe représentant le maire de Graix.

Étaient également présents les anciens combattants de Thélis-La-Combe et de Graix, ainsi que les délégations d'anciens combattants. Les représentants du Souvenir Français, du corps des sapeurs-pompiers de Bourg-Argental et du Comité de Thélis-Graix ont aussi marqué leur présence aux côtés des habitants de Thélis et des environs.

M. Régis Fanget, maire de Thélis-La-Combe, a ouvert la cérémonie par un message d'accueil, soulignant l'importance de se rassembler pour honorer la mémoire des combattants et des victimes.



Me Delphine Malaure, première adjointe de Graix, a ensuite lu le message officiel d'Alice Rufo, ministre déléguée des Armées et des Anciens Combattants. Ce texte a rappelé l'engagement de la Nation envers ceux qui ont servi en Algérie.

M. René Sabot, vice-président du Comité, a transmis le message de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie (FNACA), mettant en lumière le devoir de mémoire et la reconnaissance due aux anciens combattants.

Le dépôt de gerbe par de jeunes Thélinands, suivi d'une minute de silence, a marqué un temps fort de la cérémonie, permettant à chacun de s'unir dans le souvenir et le respect.

La cérémonie s'est conclue par l'hymne national, *La Marseillaise*, avant que la municipalité n'offre un verre de l'amitié aux participants, symbolisant la solidarité et la fraternité.

Remerciements

La municipalité de Thélis-La-Combe tient à exprimer sa gratitude à M. Marcel Seauve et M. René Sabot pour l'organisation de cette cérémonie, ainsi qu'à tous les participants pour leur présence et leur engagement en faveur du devoir de mémoire.

Projet container à pouzzolane



Le stockage actuel n'est pas très esthétique, non loin de l'église et surtout non abrité ce qui rend difficile l'utilisation de la pouzzolane l'hiver.

Nous envisageons la création d'un container de pouzzolane, après déboisement de la parcelle communale vers le carrefour de Savary

Pierres à bassin

Lors d'une promenade vous trouverez peut être une pierre à bassin, sorte de cavité creusée par l'homme sur un rocher, il y a fort longtemps. On trouve parfois aussi des pierres à cupules qui sont aussi des cavités creusées par l'homme mais de plus petites dimensions. Ci-dessous des informations (sources internet) sur ces étranges cavités de nos lointains ancêtres. Ces pierres ne sont pas si rares que ça vous en connaissez certainement d'autres sur la commune.

Il existe même une association "Des Pierres et des Hommes" qui a pour but de rechercher les sites mégalithiques du Pilat, afin de les faire reconnaître et de les protéger.



Photo prise à la Combe

«petite coupe » (en latin) ou à écuellen sont des blocs erratiques, souvent même des rochers ou des affleurements rocheux sur lesquels des cavités semi-hémisphériques ont été gravées, plus ou moins profondément creusées. Ces cavités se trouvent généralement sur la face supérieure. Ajoutons que, quelques soient les mégalithes qui portent des cupules, ils sont généralement placés en adret et sur des sites dominants. Ces pierres à cupules existent dans presque toute l'Europe, surtout dans les provinces du Nord - on en retrouve jusqu'en Inde.

Elles sont nombreuses en Rhône Alpes; Servaient-elles à l'initiation astronomique, à des cérémonies rituelles (cupules) ou sacrificielles (bassins ou écuellen) ?

Bien des auteurs se perdent en conjecture sur leur signification mais situent leur origine au Néolithique (entre -5000 et - 2500 avant JC), période de la préhistoire marquée par de profondes mutations techniques et sociales, liées à l'adoption par les groupes humains d'une économie de production fondée sur l'agriculture et l'élevage et impliquant le plus souvent une sédentarisation.

BUDGET PRINCIPAL 2025**FONCTIONNEMENT****Dépenses****Dépenses de fonctionnement**

1 - Charges à caractère général (énergie, entretien des locaux, voies et réseaux, déneigement, taxes, impôts, assurances	49 228,83
2 - Charges de personnel + frais assimilés	35 587,85
3 - Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, organismes de regroupement -CCMP, SDIS, SIEL, ... frais de scolarité, indemnités des élus...	61 356,85
4 - Dotation aux amortissements et provisions	1 794,05
5 - Solde d'exécution reporté 2024	0,00
TOTAL (1+2+3+4)	147 967,58
TOTAL CUMULE (1+2+3+4+5)	147 967,58

Recettes**Recettes de fonctionnement**

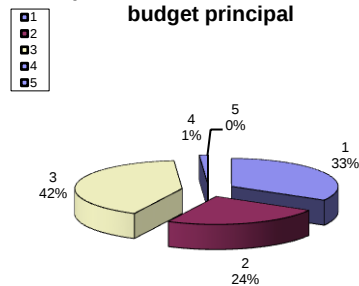
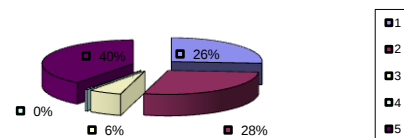
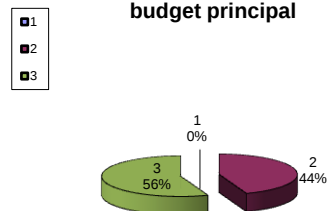
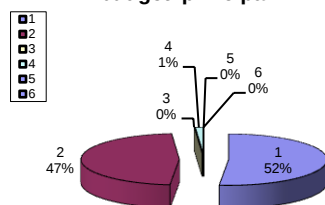
1 - Impôts et taxes	70 804,85
2 - Dotations et participations (reversions de l'Etat et autres collectivités)	76 360,67
3 - Autres produits de gestion courante (cimetière, redevances et salle communale, revenus des bâtiments)	15 661,12
4 - Produits exceptionnels, domaine et ventes	1 071,45
5 - Solde d'exécution reporté 2024	107 243,19
TOTAL (1+2+3+4)	163 898,09
TOTAL CUMULE (1+2+3+4+5)	271 141,28

INVESTISSEMENT**Dépenses****Dépenses d'investissement**

1 - Remboursement d'emprunt ou caution	0,00
2 - Opérations d'équipement	86 859,53
3 - Solde d'exécution reporté 2024	109 039,03
TOTAL (1+2)	86 859,53
TOTAL CUMULE (1+2+3)	195 898,56

Recettes**Recettes d'investissement**

1 - Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	73 657,30
2 - Subventions d'investissement	67 509,00
3 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
4 - Amortissements des immobilisations	1 794,05
6- Solde d'exécution reporté 2024	0,00
TOTAL (1+2+3+4)	142 960,35
TOTAL CUMULE (1+2+3+4+5)	142 960,35

depenses de fonctionnement du budget principal**recettes de fonctionnement du budget principal****depenses d'investissement du budget principal****recettes d'investissement du budget principal**

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

EXPLOITATION

Dépenses

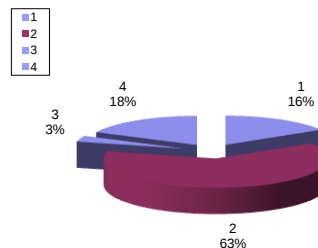
Dépenses d'exploitation

1 - Charges à caractère général (frais d'analyses, entretien du réseau, taxes...)	6 833,02
2 - Dotation aux amortissements et provisions	26 215,23
3 - Charges exceptionnelles	1 389,00
4 - Solde d'exécution reporté 2024	7 426,93
TOTAL (1+2+3)	34 437,25
TOTAL CUMULE (1+2+3+4)	41 864,18

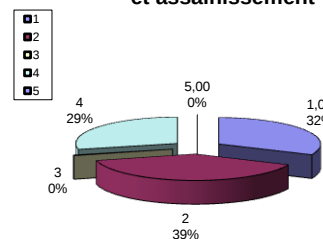
Recettes d'exploitation

1 - Vente de produit, prestations de services (facturation eau, redevance assainissement, pollution, modernisation)	14 645,40
2 - Subvention d'exploitation	18 154,67
3 - Produits exceptionnels	158,05
4 - Amortissements subventions	13 219,72
5- Solde d'exécution reporté 2024	0,00
TOTAL (1+2+3+4)	46 177,84
TOTAL CUMULE (1+2+3+4+5)	46 177,84

depenses exploitation du budget eau et assainissement



recettes d'exploitation du budget eau et assainissement



INVESTISSEMENT

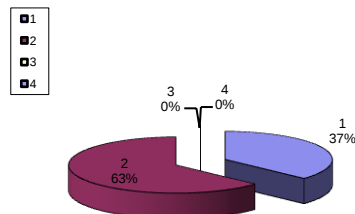
Dépenses d'investissement

1 - Dotation aux amortissements	13 219,72
2 - Opérations d'équipement	22 650,92
3 - Remboursement d'emprunts	0,00
4 - Solde d'exécution reporté 2024	0,00
TOTAL (1+2+3)	35 870,64
TOTAL CUMULE (1+2+3+4)	35 870,64

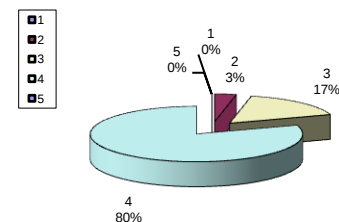
Recettes d'investissement

1 - Dotations fonds divers et réserves (retour de TVA)	0,00
2 - Subventions d'investissement	5 181,12
3 - Amortissements des immobilisations	26 215,23
4- Solde d'exécution reporté 2024	126 624,21
TOTAL (1+2+3)	31 396,35
TOTAL CUMULE (1+2+3+4)	158 020,56

dépenses d'investissement du budget eau et assainissement



recettes d'investissement du budget eau et assainissement



Pot de départ en retraite



Trouver les mots aujourd'hui pour souhaiter un bon départ en retraite à notre secrétaire de mairie n'est, pour moi, pas facile.

Pas facile, car nous, avons partagé tant de moments de travail ensemble. Moments de complicité, et d'aide réciproque sans jamais instaurer un rapport hiérarchique même si Catherine ne s'est jamais fait à l'idée de me dire tu, préférant le « vous » plus institutionnel. 19 années de confiance, 19 années sans un mot plus haut que l'autre. J'aurais vécu ces mandats de Maire sans aucun souci sur la gestion administrative et financière, Catherine assurant à merveille ces 2 taches parfois bien rébarbatives. Toujours très discrète, disponible à tout moment pour l'accueil du public et des élus, une collaboratrice et une amie dont je garderais un souvenir plein d'émotion. Et pourtant je savais bien qu'un jour, il faudrait envisager ce départ en retraite, une retraite bien méritée et une retraite que je lui souhaite heureuse, sportive, au grand air, en voyage en vélo avec son mari Pascal.

Bref profiter du temps en famille après toutes ces années de travail, chez France Telecom/orange ou à la mairie de Thélis - La - Combe. Ce changement de vie, je suis sûr ne se fera pas sans un pincement au cœur et il ne m'étonnerait pas de revoir Catherine nous faire un petit coucou de temps en temps à l'occasion de la « théline » par exemple, ou bien pour une opération Thélis-propre comme on le voit sur la photo ci-dessus.

Le métier de secrétaire de mairie recouvre de multiples facettes qui exigent des compétences et des connaissances en matière juridique, comptables, budgétaire et d'écoute. Dans les petites collectivités, les secrétaires de mairie exercent souvent à temps partagé sur plusieurs communes, ce qui exige de leur part un suivi des dossiers multiples et souvent complexes.

Entre la préparation et la rédaction des documents administratifs, budgétaires et comptables. Catherine assurait le suivi administratif et financier des dossiers de marchés publics, préparait et rédigeait les actes d'Etat civil, gérant et suivait les demandes d'autorisation d'urbanisme, réalisait la paye, suivait les dossiers individuels des agents et des élus, tenait à jour le fichier électoral, coordonnait et établissait la facturation de l'eau potable, suivait les contrôles et les réhabilitations des assainissements individuels, le recensement obligatoire des jeunes, préparait les séances du conseil municipal, rédigeait les délibérations et arrêtés du maire, assistait et conseillait les élus, accueillait et renseignait la population.

Comme on le voit une secrétaire de mairie doit être un véritable « couteau suisse » et en plus assumer toutes ces tâches quand la connexion internet ou l'ordinateur fonctionne c'est déjà très complexe, mais quand un petit grain de sable informatique vient gripper cette formidable machine alors là il faut avoir les nerfs solides, un grand Merci Catherine pour la gestion de ces moments qui mettent à rudes épreuves l'organisation du travail.

Régis Fanget



Ce 30 juin en soirée, nous avons organisé avec tous les élus (es) que Mme Hervé Catherine avait côtoyé au cours de ces 19 années passées au service des thélinands un pot de départ en retraite. Après un petit mot d'accueil Régis Fanget donnait la parole à Mr Jacques Philippine qui avait en 2007 embauché Catherine. Jacques a évoqué les difficultés rencontrées à l'époque pour assurer la formation de Catherine qui venait d'une autre administration .C'est Mme Marie-Claire Bruyère secrétaire à St Julien Molin Molette qui a donc formé Catherine à ce nouveau métier.

Puis ce fut au tour de Mr Jean- Paul Vallot maire de Colombier de prendre la parole, car Catherine, pendant 6 ans a travaillé sur nos deux communes. Jean- Paul n'a pas tari d'éloges sur le travail de Catherine et a souligné l'importance du travail en équipe entre les élus et nos secrétariats de mairie mais également sur les bonnes relations entre les secrétaires de mairie des différentes communes.



Mme Sonia Dolan assurera à partir du 10 juillet la fonction de secrétaire de mairie. Bienvenue donc à Sonia qui effectue déjà les mêmes fonctions à Graix.

Puis ce fut le moment des cadeaux et du buffet. Moment de convivialité bien agréable qui dura tard le soir !



En fin de carrière Catherine à son tour a formé Karine..... L'émotion était palpable au moment de la remise des cadeaux !

Que de complicité entre elles !



Encore merci Catherine pour ton travail, ton implication, ton dévouement, et ton professionnalisme salué par toutes les municipalités avec lesquelles tu as collaboré.

VANNERIE



Après avoir récolté de l'osier cet automne nous l'avons laissé tremper dans l'eau, et ce printemps, les osiers gorgés de sève peuvent être triés (1) écorcés en les comprimant entre 2 barres d'acier (2). Ils sont ensuite retriés par taille et par variétés. Nous obtenons de l'osier blanc. Cet osier peut être utilisé tel quel.

Ou alors nous pouvons à l'aide d'un fendoir réaliser des éclisses (3). C'est une opération délicate qui consiste à partager le brin d'osier en 3 ou 4 dans le sens de la longueur.



Ceci demande un petit savoir-faire afin d'obtenir des éclisses régulières qui seront ensuite amincies grâce à une petite machine qui sépare l'écorce du cœur de l'osier (4). Autrefois André faisait cette opération à l'aide de son opinel.

Puis les éclisses seront calibrées en largeur et stockées jusqu'à leur utilisation pour le tressage des paniers (5 et 6)



PROCHAINES DATES :

Salle de la cure à Thélis - La - Combe

12 septembre

17 octobre

14 novembre

12 décembre

ARDÉCHOISE 2026

Quelques 293 cyclistes comptabilisés ont traversé notre commune de la Croix de Chaubouret à l'entrée de Bourg-Argental. Pour les accueillir « La tête dans les étoiles », nombre d'entre nous ont confectionné et mis en place les décorations sur la place du village.



Les premiers vélos sont passés vendredi 12 juin vers 15h, nous leur proposons dans la bonne humeur, à l'ombre de notre église, rafraîchissements et gâteaux maison.

Samedi matin dès 8h nous étions de nouveaux sur le pied de guerre pour « régaler » les sportifs qui ont dormi sur le Bessat. A 9h30 le dernier courageux passé, nous avons clôturé l'Ardéchoise 2026 par le démontage et rangement du matériel.



Un grand merci à tous les acteurs de ces beaux moments d'échange et de partage.

Ludovic Richard

THELIS ANIMATION ET PHILIPPE CHAPUIS VOUS PROPOSENT :

Le 1^{er} FESTIVAL DE CINEMA DE THELIS LA COMBE Les 4 et 5 septembre 2026

Les projections auront lieu dans la salle de la cure du village. **La salle ne permet pas d'accueillir plus de 50 personnes.** Les personnes intéressées doivent s'inscrire le plus rapidement possible : Téléphone au 06-43-01-98-48 E-mail : thelis.animation@gmail.com

Une confirmation d'inscription sera adressée aux 50 premiers.

20h Vendredi 4 septembre 1^{ère} projection : La Trêve de Philippe Chapuis, 2013, 29 min.

1917. Au loin, la guerre fait rage. Dans une ferme isolée au bord de la forêt, deux femmes survivent. La plus jeune, Marie, récemment arrivée du Nord, tente de trouver sa place au sein de la communauté. À la lisière de la forêt, un renard rôde.

2^{ème} projection : Farrebique de Georges Rouquier, 1946, 90min.

En 1946, Georges Rouquier décrit la vie d'une famille aveyronnaise à la ferme de Farrebique, dans le Rouergue, au rythme des quatre saisons. Alors que dans la nature, un lapin détaille dans la neige, qu'un ver de terre se trémousse dans les sillons labourés, que les jonquilles éclatent, des choses sérieuses se passent chez les humains. Le fils aîné Roch doit rester à la ferme, le fils cadet Henry doit partir, le grand-père repousse le partage de la terre...

16h Samedi 5 septembre 1^{ère} projection : L'île aux fleurs, 1989, 15 min.

Séance suivie d'une discussion avec Lionel Retornaz et Philippe Chapuis.

Démonstration fulgurante emportée par l'humour noir terrible de son auteur, ce film décrit le parcours d'une tomate depuis le champ de son cultivateur jusqu'à l'île aux fleurs, une décharge brésilienne où se nourrissent les porcs... et les pauvres.

2^{ème} projection : Koyaanisqatsi de Godfrey Reggio, 1982, 1h26

Trois prophéties hopis sont à l'origine de ce film-poème sur la place de l'humanité dans le monde et son devenir. Une expérience du regard ou manière d'utiliser autrement les moyens du cinéma pour donner à voir ce qui n'est pas visible...

Entracte avec repas partagé :

Chaque participant apporte un plat salé ou sucré, l'association fournit l'apéritif, la soupe de pois cassés et les boissons.

20h Samedi 5 septembre_ Rencontre avec Lionel Retornaz.

*Le réalisateur **Lionel Retornaz** est l'invité du festival pour cette première édition. Il présentera deux de ses films et la projection sera suivie d'un échange avec le public. <https://www.lionel-films.com/>*

3^{ème} projection : Équateur, lointain intérieur, 28 min.

Mai 2017. Quelque part en Équateur. Tandis que les repères du quotidien commencent à s'estomper, une voix tente de rendre avec acuité l'expérience du voyage. Le regard s'imprègne peu à peu des paysages traversés, le ton s'affirme caustique et décalé. Un film très librement inspiré du livre Ecuador d'Henri Michaux.

4^{ème} projection : Un air de Brooklyn, 58 min.

Tandis que le quartier de Gerland se présente comme la vitrine de la Métropole lyonnaise attractive, dynamique et connectée, des habitant.e.s racontent un autre quartier et questionnent la façon dont sont représentées les transformations urbaines.

THELINE 2026

Malgré des prévisions météo incertaines, la traditionnelle randonnée pédestre de la Théline nous a offert une fois encore de nombreux moments de convivialité.

Une organisation millimétrée dès l'aube ce dimanche 31 mai, 7h00 du matin. Alors que le village s'éveille à peine, une véritable ruche s'active. Ce sont **63 bénévoles**, "bon pied, bon œil", qui se rassemblent pour charger les véhicules. Chapiteaux, vaisselle, bancs, nourriture et boissons, rien n'a été laissé au hasard pour approvisionner les deux points de ravitaillement qui jalonnent les parcours.

Ce grand élan de solidarité avait en réalité débuté bien plus tôt. Dès le vendredi, les équipes s'attellent au balisage rigoureux des sentiers, préalablement débroussaillés et tondus pour garantir le confort et la sécurité de tous. Puis le samedi, place aux préparatifs logistiques et culinaires. Pendant qu'une équipe monte la buvette et les chapiteaux extérieurs, une autre s'affaire à l'intérieur pour organiser les salles d'inscription, le réfectoire et la tombola. En cuisine, les "marmitons" s'activent pour éplucher et couper les légumes du taboulé. Laissant le soin aux deux chefs cuisiniers de prendre le relais dès le dimanche matin pour mijoter la traditionnelle soupe de pois cassés maison et la cuisson des saucisses fraîches.

Cette année, 4 parcours allant de 8 à 24 kilomètres. La particularité de cette 13ème édition était un tracé inédit passant sur les deux versants distincts et traversant les différents lieux-dits de quatre communes (Graix, Tarentaise,, Bourg -Argental et Thélis). Un terrain de jeu idéal qui a séduit pas moins de **400 marcheurs**, venus profiter de nos magnifiques paysages variés et vallonnés.

Alors que la menace d'orages planait sur la journée, le ciel s'est montré particulièrement clément, offrant aux participants une très belle journée. L'effort a ensuite laissé place au réconfort et les 282 repas ont été servis au cœur du village dans une ambiance chaleureuse, accompagné d'animations champêtres (Basse-cour et démonstration de fauchage d'Antan).



Les membres du conseil d'administration tiennent à adresser un **IMMENSE MERCI** à toutes les personnes bénévoles, marcheurs, partenaires, mairie qui ont contribué, de près ou de loin, à la réussite éclatante de cette édition 2026.

Ludovic Richard

CLUB DE DETENTE ET AMITIE DE THELIS- LA- COMBE.

Nous avons terminé l'année 2025 en partageant la bûche de Noël le 22 décembre, 37 personnes étaient présentes et comme le temps était calme et ensoleillé nous avons même pu faire une promenade.



Et nous avons commencé l'année le 5 janvier 2026 de façon gourmande aussi en dégustant la Galette des Rois entouré de 31 personnes sous une météo froide, tout le monde est resté à l'intérieur.



19 janvier 2026 : Michelle Royet ouvre l'Assemblée Générale sous la présence de 39 personnes. Régis Fanget, notre maire est remercié pour son soutien, pour la gratuité de la salle et la subvention qui nous est allouée par le conseil municipal. Notre Club comprend maintenant 52 adhérents.



Cette année le tiers renouvelable du Conseil d'Administration était composé de Georges Roux, Bernadette Seauve et Hubert Sauzéat. Après les votes, les membres du bureau restent inchangés. Evelyne Sabot est cooptée membre du Conseil d'Administration pour l'année 2026.

CLUB DE DETENTE ET AMITIE DE THELIS- LA- COMBE.

Jeux, goûters, accompagnés de tartes aux pommes et le verre de l'amitié ont été partagés pour terminer l'après-midi.

28 personnes étaient présentes le 2 février. Après les jeux de cartes et une balade pour certains nous nous sommes activés à la cuisson des crêpes que nous avons dégustées avec gourmandise au goûter.



Nous avons terminé nos rencontres gourmandes le 16 février entourés de 22 personnes, après les jeux de cartes et une balade pour quelques un nous avons dégusté au goûter les bugnes maisons faites par certains adhérents et membres du conseil d'administration.

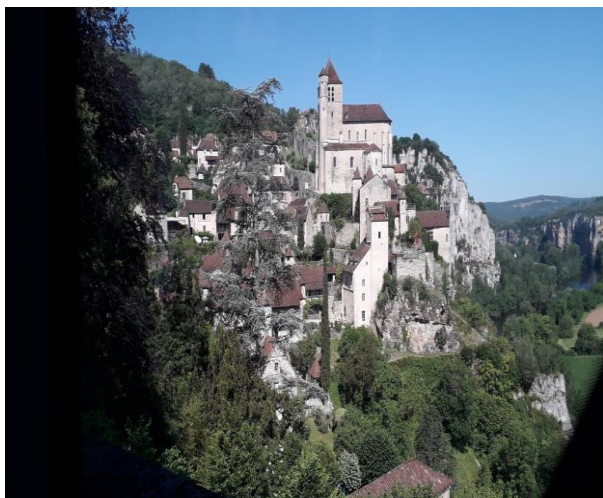
La Fête de l'Amitié organisée le 29 avril par la Fédération de la Loire à Coutouvre a rencontré un très beau succès, tant par la participation que par la qualité des activités proposées. Ce sont 354 participants qui ont pris part à cette journée conviviale, rythmée par de nombreuses animations dont le Musée de la Soierie et Hospitalier; la maison de la praline et la gravière aux oiseaux.

Pendant notre découverte de la faune et la flore sauvage de la gravière des oiseaux, nous avons pu observer des canards, hérons cendrés, cygnes, sternes ainsi que des libellules, grenouilles et papillons. Robert R a même pu prendre dans ses mains un orvet découvert au bord d'un chemin.



CLUB DE DETENTE ET AMITIE DE THELIS- LA- COMBE.

Dimanche 31 mai 2026 avait lieu la 15ème édition de la marche « La Théline » organisée par Thélis Animation et le club Détente et Amitié qui réunissent leurs forces pour cette journée qui a été cette année encore une belle réussite malgré la menace d'orage. Merci pour l'implication de tous !



Du 23 au 30 mai 7 personnes du club sont parties en voyage organisé par Génération Mouvement Loire à Najac petite commune de l'Aveyron qui est l'une des 5 Bastides du Rouergue classée « Pays d'Art et d'Histoire ». Visite d'Albi, de Saint-Cirq-Lapopie, Cahors et son magnifique pont Valentré, promenade sur les hauts plateaux d'Aubrac, Laguiole et croisière sur le Tarn et découverte des produits du terroir ont bien occupé ce séjour.

Du 7 au 14 juin c'est 8 personnes qui sont à leur tour partis pour un séjour en Normandie à Hauteville-sur-Mer où elles ont pu découvrir le littoral, faire les visites de Coutances, du Mont St Michel, de Cherbourg, sillonner en car la route des Caps de Cherbourg. Visite d'une cidrerie, découverte du processus de fabrication et dégustation, visite du cimetière militaire de Colleville-sur-Mer et de la batterie de canon à Arromanche (photo de groupe).



Cette année nous clôturerons la saison, lundi 6 juillet, autour d'un repas au restaurant «la Cascade» à La Valla en Gier.

Les activités reprendront le lundi 31 août.

Bon été à toutes et à tous.

Marilyn Richard, secrétaire

CENTRE DE SOIN



Le 26 mai nous avons eu le plaisir d'accueillir à Thélis - La - Combe l'assemblée générale du centre de soin du canton. Martine Trouiller et Anne Baclene sont les déléguées de notre commune merci à elles. Le centre de soin qui rend de grands services à la population est toujours à la recherche de bénévoles, alors n'hésitez pas à rejoindre cette association.

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie / Dechèterie

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public le mardi de 9 h à 12 h et de 13 h à 15h30 ainsi que le vendredi matin de 8h30 à 11h30. En cas de besoin veuillez contacter Mr le Maire ou les adjoints. **La déchèterie à Bourg - Argental est ouverte les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 10h 30 à 12h 30 et de 13h à 17h30**

Chapiteaux de la région



« L'idée étant d'en faire profiter toutes les associations, chaque mairie les gèrera à sa guise et pourra les mutualiser avec les communes environnantes lors de grands événements. »

La commune de Thélis - La - Combe a pu bénéficier des barnums de 3m x 3 m, aux couleurs du Conseil régional. Ils ont été offerts, aux petites communes d'Auvergne Rhône -Alpes.

En tout, ce sont 600 barnums qui sont mis à la disposition des municipalités pour un budget total de près d'un million d'euros. Nous l'avons réceptionné le 23 janvier dernier à Sury le Comtal lors d'une sympathique manifestation en présence de Mr Dino Cinieri et du maire de la commune.

Fête de la musique 21 juin



Nous avons eu le plaisir de recevoir dans l'église de Thélis - La - Combe la chorale des Cœurs Bourguisans qui nous a offert un récital très varié. Merci à Thélis - animation qui a assuré la « logistique » et à la paroisse qui a mis l'église à disposition. Malgré la canicule nous avons pu trouver un peu de fraîcheur dans ce bâtiment.

NOS PARTENAIRES QUE NOUS REMERCIONS

Sans les collectivités (Etat, Région Département Agence de l'eau....etc) qui nous accompagnent
Tous les travaux entrepris ne seraient pas possibles

	ETAT (DETR/ Fonds verts)	DEPARTEMENT DE LA LOIRE	REGION AURA
Assainissement de la rue Etienne Seytre	5 064 euros	13 500 euros	
Citernes d'incendie	54 791 euros	56 000 euros	
Container à pouzzolane	5 000 euros	6 836 euros	
Voirie 2026		1 774 euros	
Barnum			Offert par la région.



Directeur de la publication : M. Régis Fanget, Maire

Comité de rédaction : Carole RICHARD-RIVORY, Christian ROUCHOUZE, Myriam RICHARD, Cécile Granjon , Valerie SEAUVE, Delphine CHATELON

Impression : par nos soins